



Office national du film du Canada

2012-2013

Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2012

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012

1. Introduction

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide au pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Parti II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses de même qu'avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada* (Budget 2012).

2. Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2012-2013. Ce rapport trimestriel est préparé à l'intérieur d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le contexte des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels seront établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économie dans le Budget 2012 ne soient dépensés. Au cours des exercices suivants, les modifications aux autorisations ministériels seront mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012

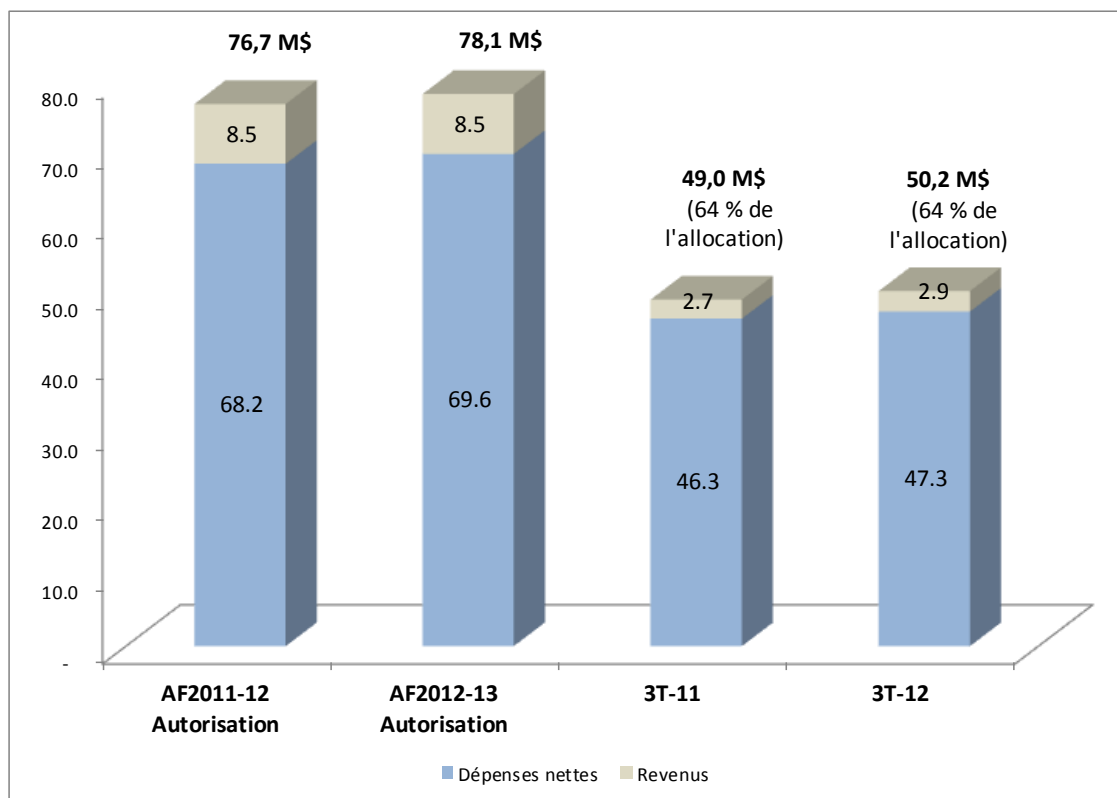
Trésor, et figureront dans les Budgets principaux des dépenses ultérieurs déposés au Parlement.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un quelconque examen.

3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour le trimestre terminé le 31 décembre.



Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012

Le tableau ci-dessus indique les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2012-2013 avec un total de dépenses prévues de 69,6 millions de dollars. Celles-ci reflètent une augmentation de 1,4 millions par rapport à l'exercice financier précédent en raison de la liquidation des indemnités de départ, du report de fonds de 2011-2012 ainsi que l'affectation bloquée relié au plan d'action de réduction du déficit.

Les dépenses nettes du troisième trimestre 2012-2013 ont totalisé 47,3 millions de dollars représentant une augmentation de 1 million de dollars par rapport aux résultats de l'année précédente. L'écart est principalement attribuable aux éléments suivants :

Variation des revenus

Comme l'indique le Tableau 2, les revenus réels du troisième trimestre ont augmenté de 144 000 \$ en raison d'une entente conclue avec Patrimoine Canadien pour la création d'une application mobile interactive sur la guerre de 1812 inspirée de l'œuvre *The Loxleys and the War of 1812*. Également, une vente importante en salles aux États-Unis du film *Les histoires qu'on raconte* de Sarah Polley a contribué à cette hausse.

Variation des dépenses

Le total des dépenses brutes du troisième trimestre 2012-2013 sont restées constantes par rapport au troisième trimestre de l'exercice précédent et se situent à 17,0 millions de dollars.

Les salaires montrent à nouveau une augmentation reliée au versement des indemnités de départ pour les employés exclus et non représentés suivant l'élimination du programme. La diminution des dépenses d'information s'explique par la mise en marché en 2011-2012 de plusieurs projets porteurs et du lancement de la vidéo à la demande sur notre boutique numérique. L'augmentation des dépenses des services de réparation et d'entretien est liée aux travaux d'aménagement des salles d'ateliers éducatifs du quartier général et de Toronto. Les acquisitions de machines et de matériel sont encore en baisse par rapport à 2011-2012, avec la fin de contrats de location-acquisition d'équipements acquis dans le cadre du virage numérique.

Les dépenses de paiement de transfert diminuent en raison de l'abolition du volet « Festival et évènement » du programme de subventions et contributions. Au troisième trimestre 2012-2013, l'ONF a encourues des dépenses importantes pour la libération de droits, notamment pour l'exploitation de l'oeuvre *The Loxleys and the war of 1812*.

Les autres types de dépenses par article courant suivent les tendances historiques.

4. Risques et incertitudes

Les technologies numériques continuent à révolutionner l'industrie audiovisuelle ici au Canada et ailleurs dans le monde. Cette révolution offre, bien entendu, des possibilités d'affaires que l'ONF exploite déjà depuis quelques années avec la mise en œuvre de nouvelles plateformes

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012

de visionnement numérique, de productions interactives, d'offres d'achat de produits et services et de distribution en ligne. La conversion des utilisateurs, tout marché confondu, vers une économie numérique doit passer par l'usage des produits et services afin d'assurer la croissance des revenus. Quoique très présente, la vie numérique n'assure pas encore cette nouvelle vague de croissance pour contrer l'érosion des marchés traditionnels.

Voici un aperçu des principaux risques auxquels fait face l'ONF pour l'année 2012-2013.

Les risques externes

L'adhésion du consommateur à un modèle payant des produits et services numériques a présentement un impact temporel sur la croissance prévue des revenus. Le marché éducatif est également marqué par l'application de la loi C-11 sur la modernisation du droit d'auteur. Pour contrer les impacts de celle-ci, déjà l'ONF a ajusté son approche de développement de l'offre éducative CAMPUS pour la présenter comme un portail éducatif à valeur ajoutée, bilingue, riche et fonctionnel, plutôt qu'une simple collection de films à utiliser en classe. L'ONF a travaillé conjointement avec les enseignants afin de cibler les outils et les fonctionnalités requises, pour faire de CAMPUS un service indispensable sur le marché éducatif.

5. Mise en œuvre du budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012, lesquelles seront mises en œuvre pour recentrer le gouvernement et les programmes, faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement, et moderniser et rationaliser les services administratifs.

Dans la foulée du Budget 2012, l'ONF réalisera des économies de 6,7 millions de dollars (10 % de son budget) d'ici l'exercice 2014-2015, en appliquant des compressions et des réductions visant à rationaliser et à concentrer ses opérations en vue de continuer à assurer la prestation de qualité de son important mandat.

Au cours de la première année de mise en œuvre, l'ONF réalisera des économies de 110 000 \$. Celles-ci grimperont à 3,3 millions de dollars en 2013-2014, pour des économies permanentes se chiffrant à 6,7 millions de dollars d'ici 2014-2015.

Les principales mesures à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Fermeture au 1^{er} septembre 2012 des postes individuels de visionnage de même que des salles de cinéma à la Médiathèque de Toronto et la CinéRobothèque à Montréal. Les ateliers éducatifs seront maintenus à Montréal dans les locaux du quartier général et à Toronto dans les locaux habituels qui offriront de plus un espace public d'exposition.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012

- Abolition au 1^{er} avril 2012 du volet « Festival et événement » du programme de subventions et contributions.
- Légère diminution des sommes allouées à la production d'œuvres audiovisuelles représentant 1 % du budget global de l'ONF.
- Consolidation des services administratifs au sein des bureaux régionaux.
- Application de nouveaux processus de travail dans l'ensemble des divisions de l'ONF, notamment dans la gestion des services linguistiques, de la gestion des droits et de l'administration en général. L'ONF poursuit la rationalisation de ses espaces physiques et prévoit économiser des sommes additionnelles.

L'ONF n'a pas reçu de fonds additionnels pour mener à bien les travaux susmentionnés.

6. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes

Aucun changement important, autre que la mise en œuvre du budget fédéral 2012, liés aux opérations, au personnel et aux programmes de nature à influencer sur les rapports financiers n'est survenue durant le trimestre terminé le 31 décembre 2012.

Approuvé par :

Tom Perlmutter

Commissaire du gouvernement
à la cinématographie

Montréal, Canada

Le 28 février 2013

Luisa Frate

Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 28 février 2013

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012

Tableau 1 : État des autorisations (non-audit)

	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 70 - Dépenses nettes de fonctionnement	69,641,560	15,838,039	47,319,717	68,211,550	15,973,131	46,292,342
Autorisations budgétaires totales	69,641,560	15,838,039	47,319,717	68,211,550	15,973,131	46,292,342
Autorisations totales	69,641,560	15,838,039	47,319,717	68,211,550	15,973,131	46,292,342

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Office national du film du Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012

Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non-audité*)

	Exercice 2012-2013			Exercice 2011-2012		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2011	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	42,433,865	9,899,351	30,311,547	42,764,056	9,685,209	29,060,290
Transports et communications	3,447,753	919,615	2,263,255	3,259,182	879,390	2,086,801
Information	588,012	158,411	338,872	663,981	366,233	533,009
Services professionnels et spéciaux	14,666,182	2,926,341	7,561,378	14,075,951	2,949,345	7,320,176
Location	8,602,622	1,977,239	6,247,866	8,106,530	1,942,666	6,009,534
Services de réparation et d'entretien	2,332,633	224,525	1,030,471	2,177,901	125,406	884,718
Services publics, fournitures et approvisionnements	1,212,693	221,311	621,303	1,207,677	269,182	661,094
Acquisition de machines et de matériel	3,663,332	310,497	1,167,260	3,116,709	420,294	1,474,774
Paiements de transfert	250,000	26,250	158,190	250,000	131,990	178,990
Autres subventions et paiements	896,914	295,043	560,259	1,042,009	180,397	782,781
Dépenses budgétaires brutes totales	78,094,006	16,958,583	50,260,401	76,663,996	16,950,112	48,992,167
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes à valoir sur le crédit	8,452,446	1,120,544	2,940,684	8,452,446	976,981	2,699,825
Total des revenus affectés aux dépenses	8,452,446	1,120,544	2,940,684	8,452,446	976,981	2,699,825
Dépenses budgétaires nettes totales	69,641,560	15,838,039	47,319,717	68,211,550	15,973,131	46,292,342